



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
5 août 2016  
Français  
Original : anglais

## Quatorzième session

Nairobi

17-22 juillet 2016

## Vers un environnement économique mondial équitable et solidaire au service du commerce et du développement

### Déclaration du Forum de la jeunesse

La présente Déclaration contient les priorités et les recommandations formulées par les jeunes qui ont pris part aux travaux de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement au cours de laquelle s'est préparé et s'est tenu le Forum de la jeunesse de la CNUCED, à Nairobi, au Kenya, du 19 au 21 juillet 2016. Le présent document est le fruit de longs mois de travaux, de préparation, de travail de terrain, de consultations, d'analyses et d'évaluations qui ont abouti au Forum de la jeunesse. Il se fonde sur les précédentes consultations en ligne, les entretiens personnels et les échanges menés au cours des réunions formelles de la quatorzième session de la CNUCED. La diversité des profils représentés au premier Forum de la jeunesse de la CNUCED ainsi qu'au forum en ligne est, en soi, un des principaux atouts de la quatorzième session de la CNUCED. Cette tribune qui a réuni plus de 250 participants issus de 70 pays différents, et 1 000 participants en ligne, a offert une vision véritablement globale des outils nécessaires à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les plans du commerce et du développement.

### Un pays, une voix

1. Ces questions ne sauraient être traitées selon le format « un dollar, une voix ». Il est essentiel de poursuivre et de renforcer le mandat de la CNUCED ainsi que l'action qu'elle mène pour traiter de façon intégrée l'évolution et la conduite de la mondialisation et les questions interdépendantes du commerce, du financement, de l'investissement et de la technologie, qui ont une incidence sur les perspectives de croissance et de développement des pays en développement, en particulier sur la vie des femmes et des générations futures.

### Une éducation de qualité

2. Assurer une éducation de qualité qui réponde aux attentes du monde du travail et de la société constitue l'un des investissements de base qui permettront d'atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La CNUCED devrait avoir pour mandat d'accroître les possibilités d'apprentissage et d'acquisition de compétences tout au long de la vie afin de ne laisser personne sur le bord du chemin. Les

GE.16-13589 (F) 310816 010916



\* 1 6 1 3 5 8 9 \*

Merci de recycler



mesures dans ce domaine devraient s'appuyer sur les nouvelles technologies et les savoirs autochtones et remédier au manque de compétences au niveau local par des moyens aussi bien formels qu'informels, notamment la transmission du savoir entre pairs. Les États doivent veiller à assurer l'accès équitable à une éducation de qualité indépendamment de la situation économique ou sociale, de la race, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de toute autre considération.

#### *Barrières à l'éducation et solutions collaboratives*

3. La qualité, l'accessibilité économique et physique et la pertinence constituent autant de barrières structurelles et institutionnelles à l'éducation. Ces barrières qui proviennent du manque de financements (pour les institutions et les étudiants), du non-respect des cadres réglementaires, du fait que le savoir ne figure pas parmi les questions prioritaires, du manque d'intégrité au niveau universitaire, de l'absence de reconnaissance officielle, et des normes sociales et culturelles, entretiennent les inégalités au niveau des possibilités et des résultats.

4. Nous préconisons la création d'un centre d'accréditation international intégré en collaboration avec les organismes d'accréditation des régions ou des pays. Cette démarche pourrait également être l'occasion, pour les pays développés, de nouer des partenariats avec les pays les moins avancés afin de partager les bonnes pratiques en vue d'améliorer les infrastructures éducatives. En outre, la CNUCED pourrait promouvoir la collaboration entre les établissements d'enseignement publics et privés afin d'améliorer la qualité de l'éducation grâce au partage des bonnes pratiques en matière d'éducation et de ressources en vue d'atteindre l'Objectif de développement durable 17.

#### *Promouvoir des environnements propices à l'apprentissage*

5. L'exclusion dont sont toujours victimes les femmes et les filles, le coût croissant des investissements dans le domaine de l'éducation, et les écarts existant entre compétences, possibilités d'emplois et besoins de la population sont autant de tendances qu'il faut inverser. Cela implique notamment de faire correspondre les compétences conceptuelles, humaines et techniques.

6. Dans le cadre du mandat de la CNUCED, des actions peuvent être menées pour améliorer l'accès à une éducation de qualité financièrement abordable, véritable catalyseur du développement durable, et pour surmonter les principaux obstacles au transfert efficace de connaissances et au renforcement des capacités qui s'impose. Ces initiatives pourraient prendre la forme de partenariats entre gouvernements, structures d'enseignement (formelles et informelles), entreprises et salariés, et associations de jeunes et d'étudiants et d'autres secteurs concernés susceptibles de donner un nouveau souffle aux infrastructures en les rendant plus propices à l'éducation.

#### *Faire concorder compétences et besoins*

7. Il convient de renforcer le mandat de la CNUCED et d'y intégrer le renforcement des capacités afin d'améliorer l'accès aux compétences et au savoir qui permettra d'une part une mise en œuvre plus efficace du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier en lien avec le thème subsidiaire 3, et d'autre part le renforcement des partenariats noués entre les établissements d'enseignement, les employeurs, les associations d'étudiants et de jeunes et d'autres parties prenantes à travers des consultations permanentes, des programmes de tutorat, des programmes d'apprentissage dans le monde du travail et des activités de recherche et développement. De tels partenariats sont indispensables pour identifier les lacunes potentielles entre les compétences acquises grâce à l'éducation et celles qui sont nécessaires à l'économie et à la société.

8. L'entrepreneuriat doit être encouragé en augmentant la part des ressources destinées au développement des entreprises consacrées aux jeunes. Il convient de mobiliser les ressources des secteurs public et privé pour créer des incubateurs, mettre en place des programmes de tutorat et réaliser des investissements.

9. Des efforts doivent être faits pour améliorer et développer les programmes d'échange afin de permettre aux jeunes des pays les moins avancés d'accéder à l'éducation dans les filières qui ne sont pas disponibles dans leur pays. Il peut s'agir notamment d'encourager la collaboration entre établissements d'enseignement de différents pays.

10. Il faut améliorer l'accès à des compétences pratiques pertinentes et veiller à ce que les programmes scolaires soient adaptés aux réalités d'un marché du travail dynamique et présentent un intérêt pour la société tout en s'inscrivant dans la logique de développement durable, à travers des initiatives visant à promouvoir le renforcement des compétences formelles et informelles dans le domaine de l'éducation afin de doter les jeunes des capacités et des compétences dont ils ont besoin, tout en leur fournissant le cadre et l'adaptabilité nécessaires pour exploiter une solide base d'outils pratiques.

11. Nous avons besoin d'une éducation qui permette de gagner sa vie et d'être autonome, renforce l'égalité et protège la planète. Ce point a été abordé en particulier dans le cadre du thème subsidiaire 4.

12. En outre, nous demandons que soit élaboré un modèle d'éducation international en consultation avec les États membres de la CNUCED, les organismes des Nations Unies tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et d'autres parties prenantes pour définir une vision et une stratégie sur quinze ans dans le domaine de l'éducation au niveau mondial.

### **Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité**

13. En cette période où le chômage et le sous-emploi des jeunes atteignent des niveaux alarmants, ce défi collectif relatif à l'emploi doit être considéré comme prioritaire. Il a acquis une importance encore plus grande avec l'adoption universelle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La pleine participation des jeunes femmes au monde du travail contribuerait à la réalisation de ces objectifs.

14. Nous demandons instamment la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 8, en particulier de la cible 8.6 (sur le chômage des jeunes) et de la cible 8.b (sur une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes). Ce point a été abordé en particulier dans le cadre du thème subsidiaire 4 et devrait être mis en œuvre tel quel.

15. Afin de garantir l'approche la plus adaptée aux objectifs, nous devons établir une coopération entre tous les partenaires économiques et sociaux, notamment les établissements d'enseignement, les gouvernements, les organisations de la société civile, les associations de jeunes et les employeurs. Cette coopération pourrait être centrée sur l'élaboration de feuilles de route et de programmes thématiques, l'accès aux financements, l'identification des écarts entre les besoins de la population et les possibilités d'emplois décents, y compris la création d'entreprises. En outre, la mise en place de programmes d'acquisition de compétences dans le cadre de visas temporaires pourrait être envisagée afin de faciliter la mobilité entre les pays pour aider à repérer des talents et combler les manques à court terme.

16. Il convient de s'attacher à modifier la mesure du taux de chômage des jeunes. Les statistiques officielles sur le chômage des jeunes ne prennent en compte que les personnes âgées de 15 à 24 ans. Or, à cet âge, un grand nombre de jeunes n'ont pas encore terminé leurs études. Ce mode de calcul laisse donc de côté une part non négligeable de jeunes, en

particulier les plus vulnérables ; il serait donc utile d'apporter les modifications nécessaires dans les travaux de la CNUCED en matière de statistiques.

### **Un État responsable**

17. L'obligation faite à l'État de rendre des comptes conjuguée à la notion de meilleure gouvernance figure parmi les thèmes majeurs qui se sont dégagés lors de la phase de préparation de l'après-2015. Elle constitue d'ailleurs une cible à part entière de l'Objectif de développement durable 16. Cette obligation de rendre compte est un prérequis pour permettre à la CNUCED de travailler efficacement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les jeunes ont fait ressortir les principaux points à améliorer pour renforcer les relations entre l'État et la population et donc faire de l'État une institution plus responsable.

#### *État de droit*

18. Les jeunes considèrent que l'état de droit est indissociable de la bonne gouvernance et du bon exercice du pouvoir public. L'état de droit implique l'égalité de tous devant la loi pour ce qui est de l'obligation de rendre des comptes. Les jeunes demandent instamment à la CNUCED de promouvoir ce principe, en particulier à l'égard des personnes qui exercent la puissance publique, quels que soient leur position ou leur degré d'autorité.

#### *Transparence*

19. Les jeunes sont conscients que le respect de l'obligation de rendre des comptes n'est pas un objectif réaliste sans une information claire et complète – qui supposerait, entre autres, un accès approprié à l'information, sans déformations ni lourdeurs administratives inutiles, et un cadre juridique sur la transparence – sur les sujets d'intérêt public. Il faudrait donc que, par principe, les parties prenantes aient accès à toutes les informations dont elles ont besoin. Les politiques et les pratiques en matière de transparence et de responsabilité devraient être mises en œuvre aux niveaux local, national, régional et international dans le cadre d'un environnement constitutionnel, institutionnel et réglementaire approprié.

20. Les politiques et les pratiques des États devraient exploiter activement les outils technologiques modernes ainsi que les médias traditionnels, si nécessaire, pour rendre l'information réellement accessible à toutes les parties prenantes.

#### *Institutions internationales*

21. Si les institutions internationales jouent un rôle capital pour garantir que l'État rende effectivement compte sur les thèmes abordés dans les travaux de la CNUCED, les jeunes sont conscients des particularités de chaque pays et la communauté internationale devrait donc se limiter à agir en qualité de facilitateur dans ce domaine. Cependant, pour ce qui est des questions qui les intéressent, nous incitons vivement les institutions internationales à user de toute leur influence chaque fois que cela est possible pour s'assurer que les États rendent des comptes. L'un des sujets de préoccupations spécifiques exprimés par les jeunes concerne la corruption qui régnerait dans l'utilisation des prêts accordés par les institutions internationales.

#### *Institutions locales*

22. Les jeunes considèrent que l'action menée par les organisations locales, les responsables locaux et d'autres groupes constitués au niveau de la collectivité est importante et utile pour garantir que les États répondent de leurs décisions et de leurs actions, et qu'elle contribue à l'instauration de sociétés libres et à leur bon fonctionnement.

---

Par conséquent, les États devraient veiller à ce que la société civile puisse mener ses activités dans des espaces sûrs.

*Coopération en matière fiscale*

23. Enfin, les jeunes reconnaissent l'importance de la coopération en matière fiscale pour lutter contre les flux financiers illicites, domaine dans lequel la CNUCED a un mandat impératif. Les jeunes recommandent vivement d'élargir le mandat de la CNUCED en vue de l'organisation de dialogues et de l'adoption de mesures dans un cadre plus légitime et plus ouvert.

**Programme de développement durable à l'horizon 2030 et processus de développement durable**

24. La CNUCED devrait renforcer les capacités techniques des États afin que ces derniers soient mieux à même de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'associer avec d'autres processus de développement durable (Sommet mondial sur l'action humanitaire, réduction des risques de catastrophe, ressources financières pour le développement, petits États insulaires en développement, modes de consommation et de production durables et troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)) à tous les niveaux, dans les domaines en rapport avec le commerce et le développement. Il serait par ailleurs souhaitable d'intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs, ainsi que de renforcer la cohérence et les synergies entre la Commission de la science et de la technique au service du développement et d'autres structures spécialisées dans les technologies, telles que le Mécanisme de facilitation des technologies adopté récemment.

25. Enfin, alors que l'humanité entre dans une ère nouvelle de développement durable, les jeunes ont prouvé qu'ils avaient les connaissances, l'expérience et la passion nécessaires pour apporter une contribution significative pouvant être moteur de changement dans chaque processus auquel ils ont été invités à participer. Il ne fait aucun doute que les jeunes ont la capacité de contribuer à rendre la CNUCED plus cohérente et plus efficace.

---